



La séance plénière de la Commission du Vieux Paris s’est réunie le 20 mai 2022 à l’Hôtel de Ville et en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-François Legaret.

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* n° 44 du 3 juin 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, et M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Laurence Bassieres, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Karen Bowie, M. Dominique Cerclet, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Karen Taieb.

Couv. : Edouard-Jules Corroyer, « Comptoir d’Escompte de Paris. Façade sur la rue Bergère », (vers 1882), Musée Carnavalet.

ORDRE DU JOUR	PRÉSENTATION DU BILAN DE L’ANNÉE 2021	
	PRÉSENTATION DE L’OUTIL DE VALORISATION DES FONDS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS	
	SIGNALEMENT	
	18, avenue de la porte de la Villette (19 ^e arr.)	5
	FAISABILITÉ – CONSULTATION PRÉALABLE	
	15-17, rue du Faubourg Poissonnière (09 ^e arr.)	10
	PERMIS	
	5, rue des Camélias (14 ^e arr.)	20
	DOSSIER : L’architecture des banques	
	12-20, rue Bergère / 1-3, rue du Conservatoire / 5-11, rue Sainte-Cécile (09 ^e arr.)	26
	48, boulevard Raspail (06 ^e arr.)	40
	59, boulevard Haussmann et 34, rue des Mathurins (08 ^e arr.)	48
15, rue Feydeau et 31B, rue Vivienne (02 ^e arr.)	58	
DOSSIER : Immeubles et maisons d’angle		
84, avenue de Breteuil (15 ^e arr.)	63	
139, rue d’Avron et 2-4, rue des Rasselins (20 ^e arr.)	68	
56, rue Mademoiselle (15 ^e arr.)	72	
67, rue du Poteau (18 ^e arr.)	74	
SUIVIS DE RÉOLUTIONS		
12, avenue Victoria (01 ^{er} arr.)	76	
14, rue du Vertbois (03 ^e arr.)	79	
13, rue Scipion (05 ^e arr.)	85	
18, rue d’Aguesseau (08 ^e arr.)	89	
11, rue Louis Le Grand (02 ^e arr.)	93	
5, rue de l’Armorique (15 ^e arr.)	96	
Route de Sèvres à Neuilly (16 ^e arr.)	100	

La séance s'ouvre sur une présentation, par le secrétaire général, du bilan annuel de 2021. Sur un modèle analogue à celui des bilans de la précédente mandature, sont rappelés les objectifs et les méthodes de travail de la Commission du Vieux Paris, puis mises en évidence les tendances observées au fur et à mesure des séances. Le bilan comprend un important volet statistique, ainsi qu'une liste des avis transmis par le DHAAP à la direction de l'Urbanisme.

Suit une présentation de la mise en ligne de plus de 11 000 photographies de la Commission du Vieux Paris, prises entre 1916 et les années 1960. Les membres se félicitent de ce travail considérable, qui ouvre de nombreuses perspectives de recherche et de valorisation.

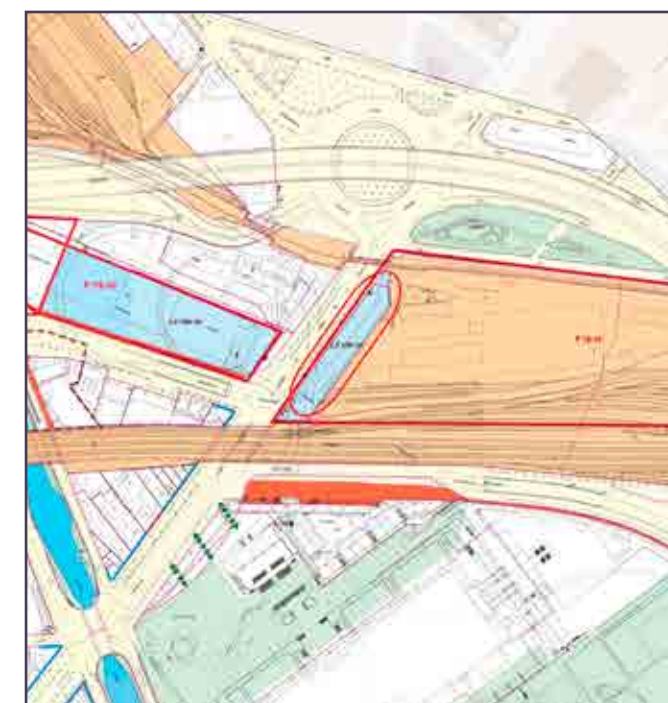


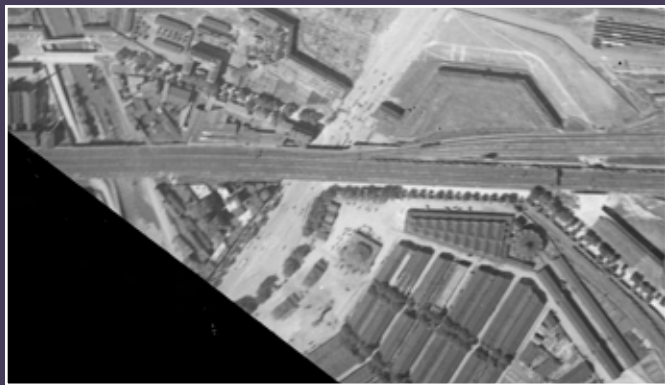
18, avenue de la porte de la Villette (19^e arr.)

SIGNALEMENT

Première opération d'aménagement de la Porte de La Villette.

Pétitionnaire : MM. Vincent SOUYRI et Valère PELLÉ-TIER, Mme Claire GOUDINEAU
 RATP HABITAT
 PC 075 119 21 V0049
 Dossier déposé le 23/12/2021
 Fin du délai d'instruction le 23/05/2022
 « Construction d'un bâtiment à R+9 sur 2 niveaux de sous-sol à destination de service public ou d'intérêt collectif, de bureaux, d'habitation.
 Surface créée : 12 447 m². »

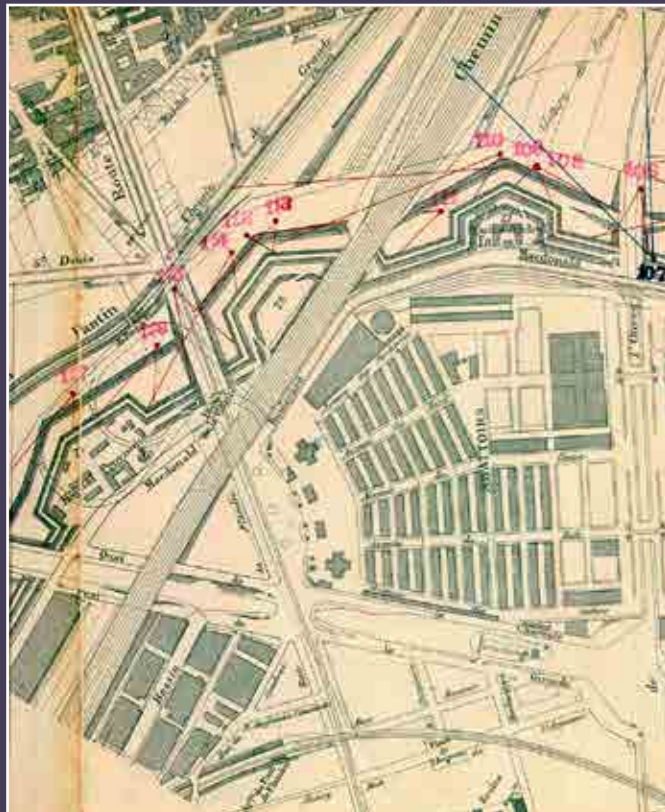




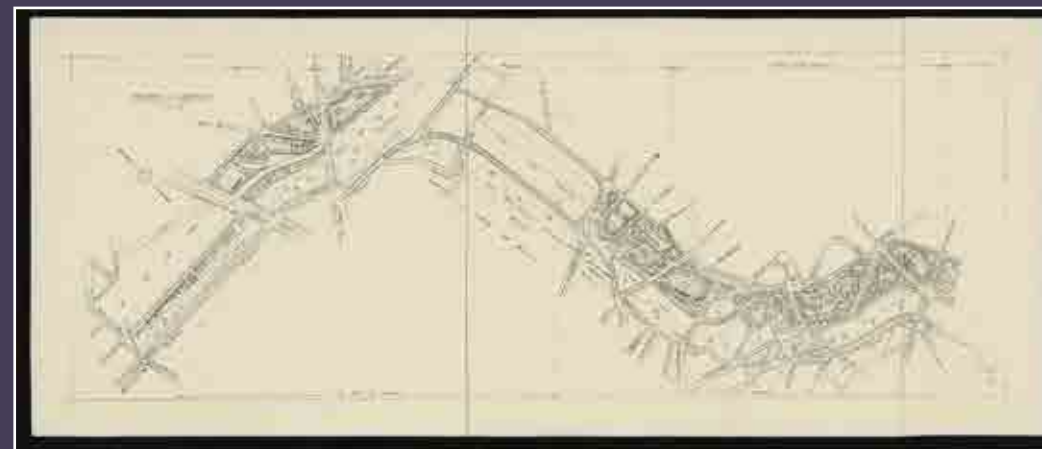
Vue aérienne en 1921 (© I.G.N.).



Vue de la porte de la Villetta en 1919 (Charles Lansiaux / Commission du Vieux Paris).



Plan de repérage des prises de vue du reportage sur les fortifications réalisées par Charles Lansiaux de 1919. À gauche, le bastion 29 et l'hôpital provisoire. (Archives de Paris).



Avant-projet d'aménagement de l'enceinte fortifiée et de la zone *non aedificandi*. Planche présentant le 19^e arrondissement. Préfecture de la Seine. Direction de l'Extension, 1924 (BHVP).



Plan d'aménagement de l'enceinte fortifiée et de la zone *non aedificandi*. 19^e arrondissement. Extrait du mémoire de M. le préfet au Conseil municipal, 15 décembre 1933 (BdHV).

RÉSUMÉ

- Superficie du terrain : 4687 m²
- Surface existante : 52 m^{2</}



Vue aérienne en 1947 (© I.G.N.).



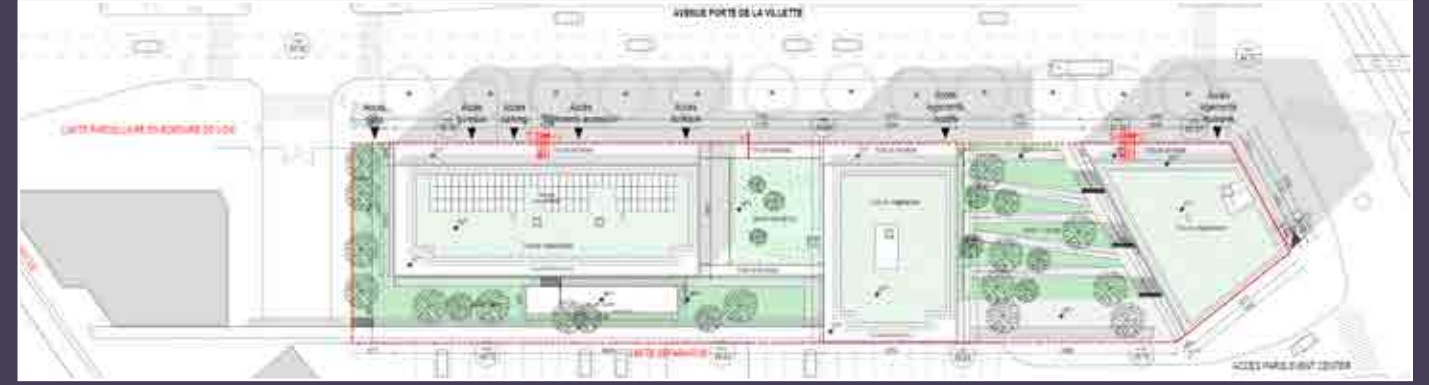
Vue aérienne en 1961 (© I.G.N.).



Vue aérienne en 1956 (© I.G.N.).



Vue aérienne en 1968 (© I.G.N.).



Plan masse du projet (© Bruno Mader architecte).

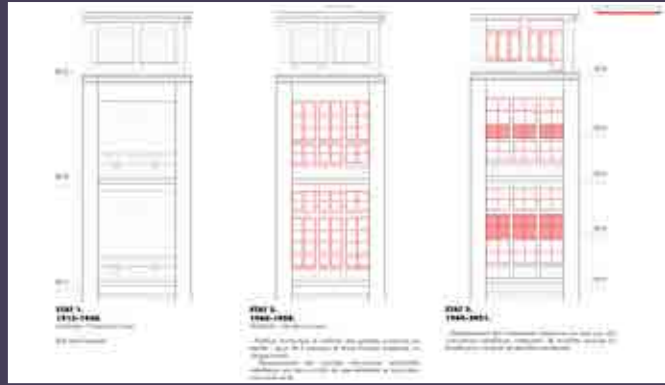


Plan représentant le tracé schématique du mur de parement extérieur (DHAAP).





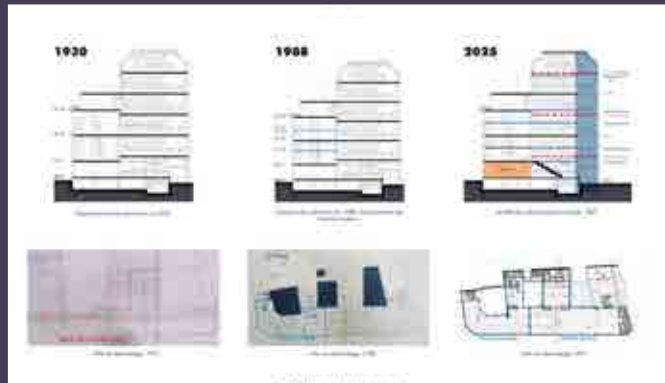
Extension de C. Le Coeur sur la terrasse.



Évolution des menuiseries (© Calq 2021).



Plan de datation (© Calq 2021).



Évolution des niveaux et projet (© Calq 2021).



Vue d'insertion de l'extension, côté est (© Calq, 2021).



Vue d'insertion de l'extension, accès terrasse (© Calq, 2021).

en



Élévation rue Bergère, état existant et projeté (© Calq, 2021).



Élévations rues du Faubourg Poissonnière et du Conservatoire, état existant et projeté (© Calq, 2021).



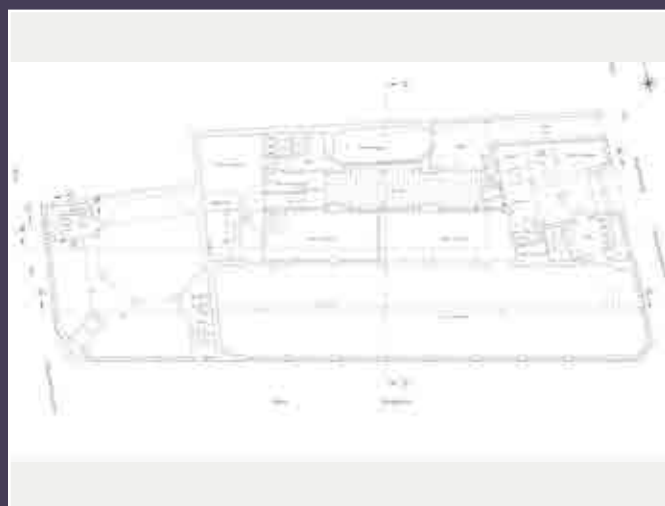
Etat actuel et vue d'insertion de l'angle des rues du Faubourg Poissonnière et Bergère (© Calq, 2021).



Etat actuel et vue d'insertion de l'angle des rues du Bergère et du Conservatoire (© Calq, 2021).

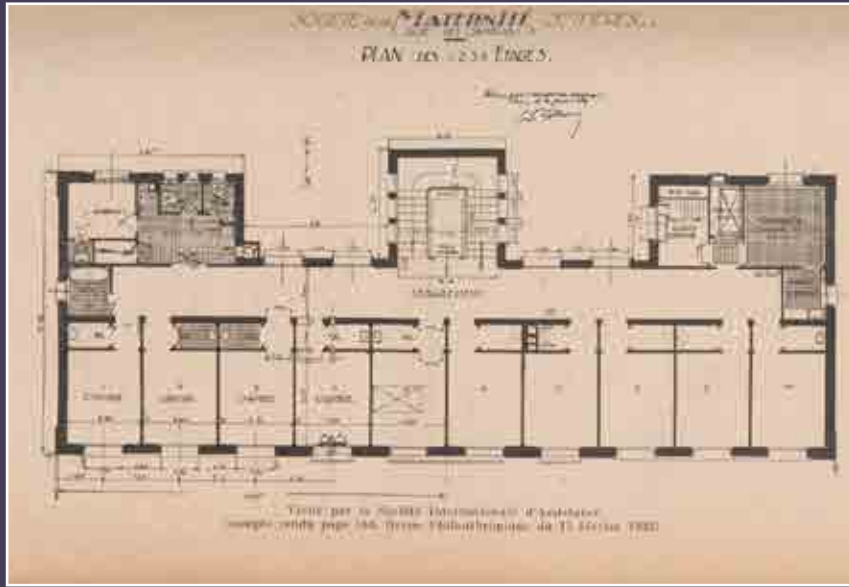


Etat actuel et vue d'insertion sur la rue du Faubourg Poissonnière (© Calq, 2021).



Plan du rez-de-chaussée, état actuel (© Calq, 2021).





Plan d'un étage de la clinique, publié dans *La Revue philanthropique*, 1933.



Détail des baies de la cage d'escalier au revers du bâtiment.



Détail des baies zénithales.



Détail des pavés de verre.

Raymond-Losserand et l'ancienne clinique, mais encore pour l'espace laissé libre par l'école de dessin ayant pris possession de ce dernier, que la parcelle a été signalée pour son intérêt patrimonial et paysager au titre du PLU. Le permis de construire actuellement instruit sollicite la construction de logements sociaux sur une partie de la parcelle libre de toute construction. Cette demande est portée par le bailleur Batigère. Un second permis de construire, qui comportera la démolition du bâtiment existant, sera déposé dans un second temps pour la construction d'un volume complémentaire et solidaire, bien qu'affecté pour sa part à l'extension de l'hôpital Saint-Joseph voisin. Il s'agira d'un centre de consultation pluridisciplinaire. Les deux bâtiments sont pensés comme une seule et même opération et constituent un ensemble s'élevant à R+7, avec des jeux de volumétrie pour les attiques traités en boîtes et ménageant des retraits.

En 2020, lors des discussions menées par le DHAAP avec l'hôpital Saint-Joseph, qui voulait se porter acquéreur du bien, le service avait pointé



Plan général des deux constructions projetées (© Baudouin et Bergeron architectes).



Vue d'insertion depuis les jardins de l'hôpital Saint-Joseph (© Baudouin et Bergeron architectes).



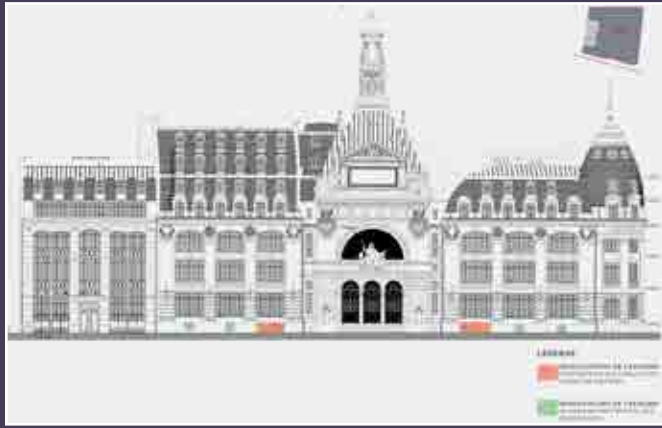
Vue d'insertion depuis la rue des Camélias (© Baudouin et Bergeron architectes).

DOSSIER

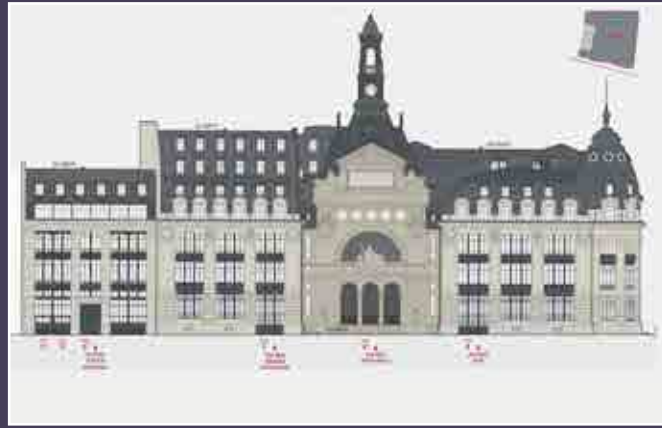
L'architecture des banques

Dans la vie économique du Second Empire, l'activité financière s'étend pour gagner davantage de place dans la vie publique. Elle suscite, jusque dans l'entre-deux-guerres, des programmes architecturaux portés par des établissements bancaires qui, à mesure de leur croissance, mettent au point un modèle adapté à leurs ambitions. Le monde de la banque perfectionne à son usage, dans un quartier dédié du Paris des affaires, un type architectural spécifique entre ostentation et discrétion.

Ostentation d'un décor soigné en façades, qui exalte les valeurs bourgeoises de l'épargne, de la fiabilité et du commerce et que prolonge celui, souvent plus raffiné encore, de la grande salle des guichets, dallée de verre et couverte de verrières, conformément au modèle mis au point pour les grands magasins.



Élévation de la façade rue Bergère avec indication des modifications envisagées (© Chiambaretta / Lagneau).



Élévation projetée de la façade rue Bergère (© Chiambaretta / Lagneau).



Élévation de la façade rue du Conservatoire avec indication des modifications envisagées (© Chiambaretta / Lagneau).



Élévation projetée de la façade rue du Conservatoire (© Chiambaretta / Lagneau).



Élévation de la façade rue Sainte-Cécile avec indication des modifications envisagées (© Chiambaretta / Lagneau).



Élévation projetée de la façade rue Sainte-Cécile (© Chiambaretta / Lagneau).



État existant et projeté pour les ouvertures dans les soubassements (© Chiambaretta / Lagneau).



Maisons et immeubles d'angle

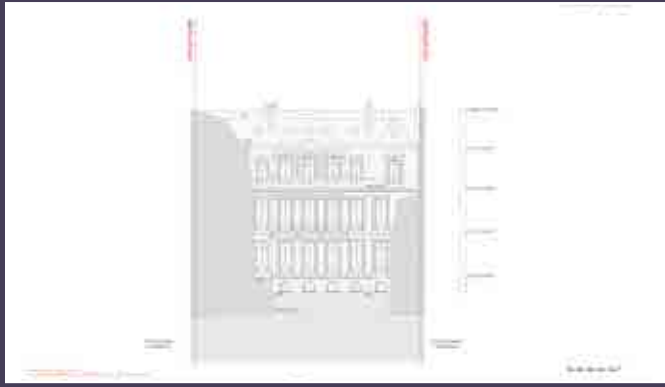
« Tant qu'on n'aura pas obtenu la modification des règlements, les vieilles méthodes pour le traitement des coins de rues subsisteront, mais du moins on pourrait chercher, en attendant les modifications nécessaires, des arrangements convenables pour les édifices, afin que les jonctions des rues soient accusées comme des motifs intéressants dont on profite aussi pour donner des vues étendues aux maisons. »

Raymond Unwin (trad. Henri Sellier, préface Jean-Pierre Frey, 1^{ère} éd. anglaise, 1909 ; rééd. française, 2012), *Étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension*, Marseille, Parenthèses, 2012.

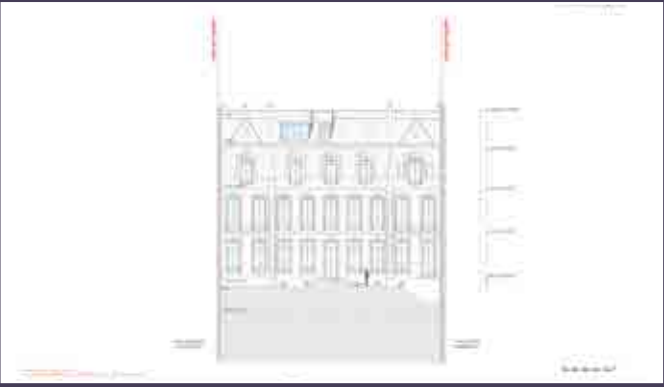
Les vieilles pratiques constructives de la figure urbaine que constitue l'immeuble d'angle seraient-elles les antithèses de la ville moderne, évoquant à leur simple vue, la ville pittoresque, spontanée, héritée ? En cela, l'immeuble d'angle serait, par essence, un objet patrimonial de premier ordre. C'est ce que suggère paradoxalement cette citation introductive de l'urbaniste britannique, « ardent défenseur du tracé urbain organique, du pittoresque, de la prise en compte du terrain et des vues » (Christian Vandermorten, *Espace population et société*, 2012).

La Commission du Vieux Paris a fait de la thématique des maisons d'angle l'un des principaux enjeux de ses missions. Les nombreuses demandes de démolition et de reconstruction impliquant des gabarits plus généreux, mais aussi les propositions récurrentes de surélévations, alimentent régulièrement les ordres du jour. Un groupe de travail, réuni à trois reprises en octobre et novembre 2018, puis en janvier 2019, avait été constitué afin de proposer une vision plus globale de cet élément clé du paysage parisien, principalement dans les arrondissements périphériques où ces constructions sont, le plus souvent, de faibles gabarits car héritées d'une phase de proto-urbanisation. Lors de ces séances,

le DHAAP avait présenté quelques études de cas d'adresses présentées en séance, tandis que l'adjoint à l'urbanisme avait fait une communication pour présenter la position de la Ville sur le sujet et proposer certaines pistes de réflexion liées à la révision annoncée du PLU (suppression de filets de hauteur, demandes de protection au titre du PLU, inventaire à mener par le DHAAP). La séance de conclusion avait réuni deux historiens. Paul Lecat, docteur en histoire urbaine à l'Université Gustave Eiffel, qui consacrait alors sa thèse au quartier de la Réunion, était venu présenter la façon dont l'urbanisation de ce quartier, à partir de 1848, avait évolué suite à l'annexion de 1860, et comment la morphologie des parcelles avait encouragé le développement de types architecturaux caractéristiques des faubourgs. Il avait mis en lumière la diversité des types et des contextes de ce que l'on regroupe volontiers sous le terme générique de « maisons d'angle ». L'historien d'art Jean-Baptiste Minnaert avait quant à lui présenté les travaux qu'il avait conduits dans les années 1990 et 2000, en partenariat avec la direction de l'Urbanisme et l'Apur, sur les tissus de faubourg, et les innovations réglementaires imaginées alors. Certaines ont été en partie reprises par le PLU de 2001 (les filets de hauteur), mais d'autres, plus anciennes et contraignantes, avaient été abandonnées ; c'est le cas plus particulièrement du coefficient d'occupation des sols.



Elévation de la façade sur cour, état actuel (© V. Eschaliér 2021).



Elévation de la façade sur jardin, état actuel (© V. Eschaliér 2021).



Coupe longitudinale sur l'axe central, état actuel (© V. Eschaliér 2021).



Coupe longitudinale sur l'axe est, état actuel (© V. Eschaliér 2021).



Elévation de la façade sur cour, état projeté (© V. Eschaliér 2021).



Elévation de la façade sur jardin, état projeté (© V. Eschaliér 2021).



MEMBRES DE LA COMMISSION DU VIEUX PARIS

M. Jean-François Legaret, président de la Commission du Vieux Paris, M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

Personnalités qualifiées, nommées par la Maire de Paris :

M^{me} Ann-José Arlot, M^{me} Laurence Bassieres, M. Sabri Bendimerad, M^{me} Bernadette Blanchon, M^{me} Karen Bowie, M. Xavier Brunquell, M. Dominique Cerclet, M. François Chaslin, M. François Chatillon, M. Grégory Chaumet, M. Paul Chemetov, M. Bernard Desmoulin, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Bernard Gaudillère, M^{me} Bérénice Gaussuin, M^{me} Mireille Grubert, M^{me} Moïra Guilmart, M^{me} Charlotte Hubert, M. Paul Landauer, M^{me} Soline Nivet, M^{me} Jacqueline Osty, M^{me} Caroline Poulin, M^{me} Dominique Rouillard, M. Philippe Simon, M^{me} Géraldine Texier-Rideau, M^{me} Alice Thomine.

Conseillers de Paris, désignés par le Conseil de Paris :

M. Jacques Baudrier, M. René-François Bernard, M^{me} Anne Biraben, M^{me} Claire De Clermont-Tonnerre, M^{me} Corine Faugeron, M. Emmanuel Grégoire, M^{me} Béatrice Lecouturier, M. Émile Meunier, M. Christophe Najdovski, M^{me} Laurence Patrice, M^{me} Hanna Sebbah, M^{me} Karen Taieb, M^{me} Léa Vasa, M. Aurélien Veron.

Membres du collège institutionnel, nommés par la Maire de Paris :

M^{me} Dominique Alba, M^{me} Irène Basilis, M. Alexandre Labasse, M. Stéphane Lecler.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. Simon Texier, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Chloé Demonet
Laurent Favrole
Sébastien Lailler
Monica Marchese
Pauline Rossi
Simon Texier

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris

« Toute réutilisation des informations publiques est libre et gratuite